



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réaménagement et extension du port de plaisance de Saint-Leu

Communauté d'Agglomération du TCO

Une enquête publique au titre du code de l'environnement concernant le réaménagement et l'extension du port de Saint-Leu a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2018-547/SG/DRECV du 05 avril 2018.

Le responsable du projet est :

Nom : Territoire de la Côte Ouest

Adresse : 1 rue Eliard Laude – BP 50049
97822 Le Port cedex

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Les aménagements terrestres associés concernent :

- la construction d'une capitainerie et d'un point de vente de produits de la pêche
- l'amélioration du front de mer autour d'une promenade piétonne et d'espaces paysagers
- une zone de stationnement adaptée aux besoins des usagers.

Les travaux maritimes regroupent :

- les travaux de dragage
- les digues de protection contre la houle
- les quais et pontons d'accostage des bateaux
- le renforcement des bornes eau, électricité, télécom...
- la modernisation des équipements portuaires de signalisation, protection, contrôle d'accès...
- l'aménagement d'une aire de carénage et d'un point de collecte des déchets
- la mise en conformité des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux usées afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des pollutions issues de l'activité portuaire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.reunion.pref.gouv.fr>
- dans la rubrique : publications – environnement et urbanisme – eaux et milieux aquatiques – autorisation – arrondissement de Saint-Paul.

Le dossier sera déposé du **25 mai 2018 au 25 juin 2018** inclus, à la mairie principale de Saint-Leu. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr ou, les adresser par écrit, au siège de l'enquête (**mairie principale de Saint-Leu**), à l'attention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale de Saint-Leu

Le vendredi 25 mai 2018	de 09 h 00 à 12 h 00
Le lundi 04 juin 2018	de 13 h 00 à 16 h 00
Le mercredi 13 juin 2018	de 09 h 00 à 12 h 00
Le mardi 19 juin 2018	de 09 h 00 à 12 h 00
Le lundi 25 juin 2018	de 13 h 00 à 16 h 00

M. Philippe MASTERNAK est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Leu, à la sous-préfecture de Saint-Paul et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).